

Nomination du Directeur régional pour l'Europe

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ;

Vu la désignation faite par le Comité régional de l'Europe à sa quarante-neuvième session ;

1. NOMME le Dr Marc Danzon en qualité de Directeur régional pour l'Europe à compter du 1^{er} février 2000 ;
2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Marc Danzon un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} février 2000, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

Quatrième séance, 25 janvier 2000
EB105/SR/4

= = =